

Mémorial de Caen. Le Caennais Sofiane Marie remporte la finale régionale du concours de plaidoiries

Sofiane Marie, lycéen de 18 ans au lycée Jean-Rostand, représentera la Normandie au concours national de plaidoiries, le 24 janvier 2020. Beau parcours pour ce jeune Caennais qui avait décroché du système scolaire avant de retrouver le chemin des classes.



Doriane Michel et Sofiane Marie, camarades de classe, se sont classés respectivement 3e et 1er du concours de plaidoiries des lycéens, vendredi 6 décembre 2019, au Mémorial de Caen.

Vendredi matin, 10 élèves normands et un Amiénois ont tenté de se qualifier pour la finale nationale du concours de plaidoiries des lycéens, au Mémorial de Caen. Chacun d'eux devait, en huit minutes environ, plaider une cause en rapport avec les Droits de l'homme.

Défense de la cause des enfants congolais

Le jury a sélectionné la prestation de Sofiane Marie, 18 ans, un jeune falaisien originaire de Caen, scolarisé dans la classe « micro-lycée » hébergée au lycée Jean-Rostand de Caen. Cette classe de 1^{re} expérimentale, mise en place à la rentrée de septembre 2018, accueille des jeunes, âgés de 16 à 25 ans qui n'avaient plus mis les pieds dans un établissement scolaire depuis au moins douze mois.

« L'objectif est de les faire réintégrer, sous deux ans, une classe de terminale « classique » en bac pro ou général », résume Patrice Eustache, coordinateur de la structure.

Sofiane avait choisi de défendre la cause des enfants congolais exploités dans les mines de cobalt. Sa camarade de classe, Doriane Michel, a obtenu la 3^e place avec sa plaidoirie en faveur du droit à l'avortement. Le 2^e prix et prix lycéen a été attribué à Lilou Main, du lycée Marcel-Gambier à Lisieux, tandis qu'un 3^e prix ex aequo a récompensé Romane Foulon, du lycée Auguste-Chevalier de Domfront-en-Poiraie.



Les participants à la finale régionale du concours de plaidoires des lycéens. | O-F.